



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **21 mai 2012**

Délibération n° 2012-2993

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Restructuration du restaurant communautaire - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Claisse

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : lundi 7 mai 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 22 mai 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrère, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lebuhotel, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Crédoz), Calvel (pouvoir à M. Assi), Crimier (pouvoir à M. Barral), Charles (pouvoir à M. Buna), Colin (pouvoir à M. Abadie), Blein (pouvoir à Mme David M.), Vesco, Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), MM. Balme (pouvoir à M. Réale), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury, Genin (pouvoir à M. Plazzi), Havard (pouvoir à M. Buffet), Huguet (pouvoir à Mme Levy), Lambert (pouvoir à M. Chabrier), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart, Léonard (pouvoir à M. Gignoux), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Roche (pouvoir à M. David G.), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Llung).

Absents non excusés : Mmes Domenech Diana, Bocquet, MM. Chabert, Dumas, Giordano, Lelièvre.

Séance publique du 21 mai 2012**Délibération n° 2012-2993**

commission principale : finances, institutions et ressources

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Restructuration du restaurant communautaire - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 avril 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

La restructuration totale du restaurant communautaire a été décidée en 2004 à la suite, d'une part, de l'analyse en 2003 par le cabinet Stra'TJ concernant le service de la restauration communautaire et, d'autre part, des injonctions des services vétérinaires pour une mise en conformité avec la réglementation en matière d'hygiène.

L'étude du cabinet Stra'TJ annonçait un montant de travaux de 3,2 M€ TTC, hors frais d'études, honoraires et assurances.

Ce projet a fait l'objet de 4 individualisations d'autorisation de programme :

- en 2004, par délibération n° 2004-2204 du Conseil du 18 octobre 2004, pour les travaux urgents de mise aux normes des matériels,

- en 2005, par délibération n° 2005-3057 du Conseil du 14 novembre 2005, pour le complément de financement portant l'autorisation de programme individualisée à 3,2 M€ TTC (2 678 130 € HT) sur la base du programme de restructuration des locaux établi par le cabinet Stra'TJ,

- en 2008, par délibération n° 2008-4717 du Conseil du 21 janvier 2008. Le montant de l'autorisation de programme individualisée est porté à 4,925 M€ TTC (4 118 470 € HT) sur la base du programme global établi par la direction de la logistique et des bâtiments, toutes dépenses confondues en investissement et en fonctionnement.

Ce nouveau montant prenait en compte les frais non prévus par la délibération de 2005 (frais d'études, honoraires, assurances et actualisation/révision de prix) mais aussi les frais afférents à la procédure d'attribution du marché de maîtrise d'œuvre invalidée par le tribunal administratif à la suite du référé précontractuel d'un candidat non retenu, entraînant un retard conséquent dans le déroulement de l'opération (retard de 18 mois environ),

- en 2011, par délibération n° 2011-2090 du Conseil du 4 avril 2011. Un complément de financement a été demandé suite aux résultats de la procédure d'appel d'offres et l'autorisation de programme individualisée a été portée à 3 913 470 € HT en investissement.

Evolution du coût de l'opération

L'évolution du coût de l'opération est liée, d'une part, aux aléas de chantier, aux coûts imputables à la maîtrise d'œuvre et à la maîtrise d'ouvrage et, d'autre part, à un incident de chantier survenu début mars 2012.

- Surcoûts liés aux aléas de chantier et coûts imputables à la maîtrise d'œuvre ou au maître d'ouvrage

Les travaux supplémentaires en cours de chantier avant l'incident s'élevaient à 119 702 € HT (date de valeur mars 2012) décomposé comme suit :

. En investissement :

- travaux supplémentaires de désamiantage déjà réalisés en juillet 2011, soit 31 688 € HT,
- travaux de dévoiement de réseaux de chauffage ventilation climatisation et plomberies non répertoriés, soit 39 715 € HT,
- travaux de maçonnerie y compris les installations de chantier pour une durée de 3 mois supplémentaires jusqu'à fin avril 2012, soit 20 066 € HT,
- travaux de serrurerie et menuiserie extérieure aluminium notamment, entrée convives et local légumerie, soit 12 369 € HT,
- travaux de plâtrerie peinture oubliés par la maîtrise d'œuvre, soit 15 864 € HT.

. En fonctionnement :

3 mois de locations de bungalow suite à un décalage du chantier occasionné par la découverte de réseaux existants non répertoriés à dévier pour assurer la continuité de service et par la découverte de clapets et gaines de ventilation à désamianter, soit 58 629 € HT.

Ainsi, le montant des travaux supplémentaires liés aux aléas de chantier s'élèvent à 119 702 € HT en investissement et à 58 629 € HT en fonctionnement.

- Surcoût lié à l'incident de chantier (date de valeur avril 2012)

Une entreprise du chantier qui travaillait au niveau 01 a endommagé dans un local technique un clapet coupe feu qui contenait de l'amiante. Ce clapet endommagé sera déposé et remplacé suivant la procédure réglementaire obligatoire.

Le coût de l'intervention et les conséquences financières de cet incident lié à un prolongement de la durée du chantier (travaux de désamiantage, location pour le restaurant provisoire, installation de chantier, etc.) sont importants et les déclarations ont été faites aux assureurs des entreprises concernées. Il est précisé que la Communauté urbaine de Lyon avait souscrit pour ce projet une assurance tous risques chantier qui a été activée.

Le montant correspondant à ce poste est estimé à 185 390 € HT décomposé comme suit :

. En investissement :

- une provision pour une estimation des travaux de désamiantage du clapet coupe feu, soit 50 167 € HT,
- les installations de chantier prévu au lot maçonnerie pour 3 mois supplémentaires jusqu'à fin juillet 2012, soit 10 172 € HT,
- une provision pour mémoire en réclamation des entreprises liée au retard de chantier (décalage du planning des travaux) est estimée à 1,5 % du montant total des travaux, soit 54 784 € HT,

- une provision pour mémoire en réclamation des prestataires intellectuels (maître d'œuvre + CSPS + contrôle technique) estimés à 1,5 % du montant total des travaux, soit 8 905 € HT.

. En fonctionnement :

La location des bungalows pour une durée estimée de 3 mois supplémentaires jusqu'à fin juillet 2012, soit 61 362 € HT.

Des recettes en fonctionnement sont attendues pour le remboursement des frais avancés par la Communauté urbaine. Le montant dépendra des dépenses réelles engagées.

Ainsi, le montant total du surcout lié à l'incident de chantier est estimé à 124 028 € HT en investissement et 61 362 € HT en fonctionnement.

Récapitulatif du bilan prévisionnel de l'opération :

	Montant (en € HT)	
	Investissement	Fonctionnement
Bilan actuel	3 629 761,76	333 785,75
Aléas de chantier	+ 119 702	+ 58 629
Incident de chantier	+ 124 028	+ 61 362
Total	3 873 491,76	453 776,75
Travaux réalisés avant 2009	+ 176 597,05	
<i>Montant estimé de l'opération</i>	<i>4 050 088,81</i>	<i>453 776,75</i>
Autorisation de programme individualisée en 2011 (1 000 € en écart suite à une erreur dans pléiades)	3 912 470,00	330 400
Autorisation de programme complémentaire demandée	137 618,81 Arrondi à 140 000	123 376,75 Arrondi à 125 000
Montant total de l'autorisation de programme individualisée	4 052 470	455 400

Compte tenu des imprévus de chantier et des révisions de prix, le nouveau coût des travaux du réaménagement du restaurant communautaire (en excluant les travaux urgents de mises aux normes antérieur à 2009) est estimé à 3 873 491,71 HT.

Ainsi, le montant de l'opération (tout inclus) est porté à 4 052 470 € HT ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de travaux de la restructuration du restaurant communautaire.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution individualisée sur l'opération n° 5P28O0970, le 4 avril 2011.

Le montant total de l'autorisation de programme est complété pour un montant de 140 000 € HT en dépenses et 124 000 € HT en recettes à la charge du budget annexe du restaurant communautaire, répartis selon l'échéancier suivant : 140 000 € en dépenses pour 2012 et 124 000 € en recettes pour 2012.

Le montant total de l'autorisation de programme est donc porté à 4 052 470 € HT en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 22 mai 2012.